

Penser la situation des langues autochtones en dehors de l'« œil du maître »

René Lemieux

Number 824, Spring 2024

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/104198ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lemieux, R. (2024). Penser la situation des langues autochtones en dehors de l'« œil du maître ». *Relations*, (824), 40–43.

PENSER LA SITUATION DES LANGUES AUTOCHTONES EN DEHORS DE L'« ŒIL DU MAÎTRE »

Dans les dernières années, l'attention portée aux langues autochtones au Canada a augmenté de façon marquée : on se les réapproprie, on les apprend et, de plus en plus, on cherche à les protéger. Sur ce dernier point, quel rôle l'État doit-il jouer, et quelles sont les autres instances concernées ? État des lieux.

...

René Lemieux

L'auteur est professeur adjoint en traduction et traductologie à l'Université Concordia et directeur de l'Observatoire de la traduction autochtone

Près de 70 langues autochtones, regroupées en douze familles linguistiques, sont encore parlées au Canada. Souvent qualifiées de « menacées », elles font l'objet d'un intérêt croissant, à la fois auprès du grand public et de certains gouvernements. Si le statut précaire de ces langues est indéniable, il faut tout de même se demander pourquoi nous en parlons en presumant de leur « mort ». On avance fréquemment que seules trois langues autochtones — l'inuktitut, le cri et l'aninapemowin (algonquin) — peuvent être considérées comme « viables », un critère qui prend en compte le pourcentage de la population qui les utilise et le nombre absolu de locuteurs et de locutrices. On oublie toutefois de rappeler que cette réalité découle principalement de la colonisation faite par les puissances européennes, des politiques gouvernementales d'hier et d'aujourd'hui et des conséquences dévastatrices des pensionnats autochtones, qui ont coupé plusieurs générations d'Autochtones de leur culture. Face à cette situation critique, une solution souvent évoquée consiste à solliciter l'intervention de l'État canadien, par exemple en accordant un statut officiel aux 70 langues autochtones du Canada. Toutefois, un tel engagement de l'État, principal instrument de la situation actuelle, soulève des questions.

La situation législative actuelle

Au Canada, les langues autochtones ne bénéficient du statut de langues officielles que sur le plan territorial, spécifiquement dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Certaines communautés autochtones ont également établi leur propre juridiction en ce qui concerne le statut de leur langue ancestrale, par exemple Kahnawà:ke, qui a adopté la sienne en 1999. Bien que le gouvernement fédéral ait mis en place la *Loi sur les langues autochtones*,



Initiation à l'écriture inuktitut. Photo : VIGNERON/Wikimedia Commons

Au Québec, la Charte de la langue française, principal instrument juridique de la province sur les questions linguistiques, reste relativement silencieuse sur la situation des langues autochtones.

qui comporte des dispositions relatives à la traduction de documents administratifs et crée la fonction de commissaire aux langues autochtones, actuellement occupée par Ronald E. Ignace, aucune reconnaissance officielle n'est encore accordée à ces langues.

Au Québec, la *Charte de la langue française*, principal instrument juridique de la province sur les questions linguistiques, reste relativement silencieuse sur la situation des langues autochtones. Bien qu'il y soit spécifié que rien dans la loi ne prohibe l'usage d'une langue autochtone dans l'enseignement dispensé aux Premières Nations, ou de l'inuktitut dans l'enseignement dispensé aux Inuit, le législateur québécois n'a pas jugé nécessaire d'y inclure des dispositions visant à promouvoir les langues autochtones. Aurait-il été nécessaire d'inclure une reconnaissance plus explicite de ces idiomes afin de contribuer à renforcer la protection et la promotion de la richesse linguistique des peuples autochtones au sein de la province ?

Une initiative de la Nouvelle-Écosse pourrait être considérée comme une réponse à cette question. En effet, cette province des Maritimes a accordé un nouveau statut à la seule langue autochtone ancestrale présente sur son territoire. À la différence du Québec ou d'autres provinces, un seul peuple autochtone habite historiquement la Nouvelle-Écosse : les Mi'kmaq (nation aussi présente au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec). Cette province a adopté en 2022 un projet de loi faisant



Traduction en mi'gmau à l'aéroport d'Halifax. Photo : Dagmara Zawadzka

du mi'kmaw sa « langue originale ». La loi ne propose pas de statut officiel, mais crée au contraire une nouvelle catégorie juridique. Plusieurs dispositions concernant la revitalisation de la langue s'y retrouvent — y compris ce qui a trait à sa visibilité, par exemple dans son enseignement dans les écoles de la province, et ce, toujours en collaboration avec les autorités mi'kmaq. Or, une telle collaboration n'est pas prévue par la *Loi sur les langues autochtones* du gouvernement fédéral. Reste à voir quel effet ce nouveau statut aura sur la langue. Notons que celui-ci, qu'on pourrait de prime abord considérer comme inférieur à la notion de « langue officielle », laisse entrevoir dans les faits un développement plus important sur le plan jurisprudentiel : comment réagiront les tribunaux quand ils auront à interpréter les dispositions de cette loi dans des questions relatives aux droits linguistiques ?

La vie possible des langues

Dans un article récent, le chercheur miamien Wesley Y. Leonard¹ soutient l'idée que c'est aux communautés autochtones de se réapproprier (*reclaim*) la question de leurs langues et de leur revitalisation : à son avis, toute initiative hors de ces cercles participe d'une aliénation des compétences et de l'autonomie de ces communautés. Cette opinion se défend, compte tenu de l'intervention historiquement désastreuse des autorités colonisatrices. Selon Leonard, c'est surtout l'idéologie qui se cache derrière le discours pessimiste et nostalgique de plusieurs allochtones (et de leurs gouvernements) qui révèle le vrai problème. Trop souvent, les discours supposément bienveillants de ces derniers sur la revitalisation des langues participent d'un vieux trope occidental, celui du « *vanishing Indian* », de cette vision qui conçoit la culture autochtone comme dépassée par la « modernité » et appelée à disparaître. Tout effort pour sauvegarder la langue est perçu comme héroïque, certes, mais aussi comme irrationnel, dans la mesure où il semble aller contre le « cours de l'histoire ». Dans cette logique, les langues autochtones deviennent des « espèces menacées » dont le seul intérêt est leur différence exotique ; elles sont décrites dans des grammaires et des dictionnaires remisés dans des bibliothèques universitaires hors de portée, comme on enfermerait les derniers individus d'une espèce pour mieux les étudier.

Lorsqu'on aborde les langues autochtones en les qualifiant de « moribondes », plusieurs problèmes émergent. L'utilisation d'un lexique biologique insinue que la disparition d'une langue est naturelle, alors qu'il s'agit davantage, comme l'explique l'anthropologue Gerald Roche, d'actes délibérés de suppression². Ce discours fataliste laisse entrevoir un déclin linguistique inévitable et hors de contrôle, suscitant la culpabilisation et décourageant l'engagement concret des communautés autochtones dans la revitalisation de leur langue.

Lorsqu'on aborde les langues autochtones en les qualifiant de « moribondes », plusieurs problèmes émergent.

Afin d'éviter cette vision simpliste, de nombreux experts et de nombreuses expertes préfèrent aujourd'hui recourir à l'échelle EGIDS (Expanded Graded Intergenerational Disruption Scale), un outil reconnu mondialement qui évalue la vitalité linguistique. Cette échelle, dont les dix échelons s'étendent des langues internationales (catégorie où ne se trouve pratiquement que l'anglais aujourd'hui) aux langues éteintes, permet une meilleure compréhension des efforts nécessaires pour préserver une langue. Le stade de « mort » linguistique que comporte cette échelle réfère à une situation où la langue n'est plus associée au sentiment identitaire d'une communauté et ne possède plus de fonctions, pas même symboliques. Notons qu'aucune langue autochtone au Canada n'est dans cette situation; et même celles qui sont les plus menacées, comme l'abénakis ou le wendat, sont classées comme des langues « endormies ». À ce stade, la langue demeure un élément important de l'héritage identitaire de la communauté et peut être encore utilisée, même parcimonieusement, notamment de manière symbolique, par exemple dans des salutations ou dans certains rituels. Dans le cas des langues abénakise et wendate, une vie linguistique est possible et la perspective d'un réveil culturel est imaginable.

Il est crucial de dépasser la vision négative de la situation et d'éviter l'apitoiement. Au-delà du préjugé qui attribue une passivité aux Autochtones, il semble que nous ayons tendance à utiliser l'image qu'on se fait de notre propre condition comme étalon de mesure pour comprendre la situation linguistique d'une langue. Dans le cas du Québec, nous croyons que toute politique linguistique doit se faire de manière coercitive, et par le fait de l'État. C'est aussi là l'hypothèse que semble faire Dalie Giroux dans son livre *L'œil du maître*, qui pose d'emblée que le regard qu'on porte sur une situation se fait en se mettant à la place de l'État. L'injonction de Giroux de « cesser de (se) penser comme un État³ » nous demande peut-être de réfléchir à de nouvelles formes de solidarités latérales, sans passer par le relais de l'État.

Repenser le lieu des langues autochtones : le local

Dans un texte publié dans *La Presse* en 2021, l'actuelle directrice adjointe du Conseil des Abénakis d'Odanak mentionnait un projet pilote qui consiste en l'ajout « d[e] toponymes en langue aln8ba8dwaw-8gan [abénakise] aux rivières situées aux abords des communautés d'Odanak et de W8linak, soit respectivement Alsig8tegw (Saint-François) et W8linaktegw (Bécancour)⁴ ». Ce besoin de visibilité (ici, des to-

ponymes) importe : cela montre qu'une vie de la langue, même lorsqu'elle est endormie, est possible. Les initiatives à petite échelle ne sont pas seulement les plus efficaces, ce sont aussi celles qui montrent qu'une véritable solidarité entre les communautés autochtones et allochtones est possible. On pourrait tout à fait imaginer des initiatives semblables dans une perspective que je qualifie de latérale, c'est-à-dire sans passer par l'intervention de l'État. Déjà, outre dans les communautés d'Odanak et de W8linak, l'abénakis est enseigné dans un cégep (Kiuna, à Odanak) et dans deux universités (à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Bishop's). En contexte québécois, peu de langues autochtones peuvent se targuer d'un tel succès ! Il faut toutefois convenir d'un élément indispensable : ce genre d'initiative doit se faire en collaboration avec les communautés concernées. Autrement, les efforts peuvent non seulement être inutiles, mais aussi nuisibles, comme lorsque des ressources (humaines et matérielles) sont redirigées vers les grands centres pour enseigner les langues autochtones à des allochtones cherchant potentiellement le dépaysement.

Ajoutons quand même que des efforts législatifs devraient être faits, et ce, surtout à l'échelle locale. Les élu-es des villes et des villages situés près des communautés autochtones pourraient très bien les contacter pour déterminer ce qui peut être réalisé. De telles initiatives ne relèvent pas seulement du symbolique, elles participent à la redéfinition de nos relations avec les communautés autochtones. Elles sont nécessaires afin de mener une réflexion sur les dynamiques complexes qui se jouent entre la responsabilité collective de préserver les langues autochtones, les impacts historiques de la colonisation, et le rôle potentiel de chacun et de chacune dans la sauvegarde d'un patrimoine linguistique. ■

1— W. Y. Leonard, « Refusing "Endangered Languages" Narratives », *Daedalus*, vol. 152, n° 3, 2023, p. 69-83.

2— G. Roche, « Abandoning Endangered Languages : Ethical Loneliness, Language Oppression, and Social Justice », *American Anthropologist*, vol. 122, n° 1, 2020, p. 164-169.

3— D. Giroux, *L'œil du maître. Figures de l'imaginaire colonial québécois*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2020, p. 24.

4— Suzie O'Bomsawin, « Le besoin de voir et d'entendre sa langue », *La Presse*, 8 avril 2021.